PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUILLET 2024

Les délégués de l'Assemblée Générale de la Mutuelle de Prévoyance Sociale des Cheminots (MPSC), dont le siège social est à Rabat – à la Gare LGV Agdal-Rabat, se sont réunis le 18 juillet 2024 à 10H00, à la salle des Réunions du Club USCM à Rabat.

Il a été dressé une Feuille de Présence qui a été signée par les délégués présents à la réunion.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant (26/27) vingt-six délégués sur vingt-sept, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer (Un membre s'est excusé pour des raisons personnelles).

Ont pris part à cette réunion :

- M. Lahcen ACHIBANE, Président du Conseil d'Administration de la MPSC ;
- Les Membres du Conseil d'Administration de la Mutuelle ;
- M. Karim BOURARACH, Directeur de la Mutuelle ;
- M. Tarik ESSAID, Médecin Conseil ;
- M. Hamid KRIOUILE, Médecin Conseil ;
- M. Mohammed BACHAOUI, Chef du Département Support ;
- M. Khalid M'RAITI, Chef du Département Métier.

Egalement présente à cette réunion :

- Mme SARIJ Assia, Membre de la Commission de Contrôle représentant de l'Etat.

Monsieur ACHIBANE, a présidé les travaux de l'Assemblée Générale conformément au premier alinéa de l'Article 26 des Statuts de la MPSC.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués de l'AG présents et met à leur disposition:

1- La feuille de présence;
2- L'ordre du jour,
3- Un rapport récapitulatif des rapports moraux des exercices 2019 ; 2020 ; 2021 et 2022.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1- Bilan de la MPSC en 2023 et situation au 1er semestre 2024;
2- Approbation des comptes de la MPSC;
3- Divers (Projet de gestion unifiée de l'AMO ; Statut MPSC ; Projet de la caisse autonome ; ...).

L'ordre du jour a été approuvé par l'Assemblée Générale.

Scanné avec CamScanner

1- Bilan de la MPSC en 2023 et situation au 1er semestre 2024

Le Président a donné ensuite la parole au Directeur de la MPSC pour présenter le bilan de l'activité de la MPSC à fin 2023 et la situation au terme du 1er semestre 2024.

Les faits marquants de l'année 2023 ayant été mis en évidence concernent essentiellement, l'amélioration des performances de production, l'assainissement du retard et la validation des comptes de la MPSC ainsi que, la poursuite de développement de la couverture maladies et décès.

L'exposé a évoqué certains indicateurs ayant caractérisé l'activité de la MPSC, notamment :

- ✓ Le nombre des dossiers de maladie traités à fin 2023 qui a atteint 118.617, enregistrant ainsi une hausse de 26% par rapport à l'année 2022. Les remboursements correspondants (part MPSC) ont été de l'ordre de 8 Millions DH, soit une augmentation de 30% par rapport à 2022. Ces hausses sont dues au double effet : croissance du nombre de dossiers et dépense moyenne par dossier, ainsi que de l'absorption du retard.

- ✓ Les dépenses liées aux remboursements (part MPSC) concernent essentiellement : la pharmacie (36%), les analyses biologiques (18%), les explorations radiologiques (17%) et les prothèses dentaires (15%), soit au total, 86% par rapport à l'ensemble des remboursements.

- ✓ L'assistance de transport en urgence au titre de l'année 2023 : 546 dossiers ouverts correspondant à 1268 prestations.

- ✓ Les dépenses relatives à l'allocation de fin de carrière ont avoisiné 10 Millions DH.

- ✓ Les dépenses relatives à l'allocation de décès se sont élevées à 3 Millions DH hors provisions pour les dossiers parvenus non réglés pour manque de documents, et décès survenus en 2022 ou avant et dont les dossiers ne sont pas encore complets.

Concernant la tendance des données relative au 1er semestre 2024 (chiffres probables annuels 2024 par rapport au réels 2023), globalement il a été fait état de la stabilité des indicateurs d'activité, notamment le nombre de dossiers traités ayant accusé une baisse négligeable de 1% contre une hausse de 1% des dépenses relatives aux remboursements (part MPSC).

Les dossiers TP traités ont baissé de 3% par rapport à 2023 pour la même période, alors que les remboursements correspondants ont enregistré une hausse de 13%.

L'Assemblée Générale a pris acte de la stabilité des indicateurs financiers de la mutuelle présentée et a salué les efforts déployés par la MPSC dans l'objectif d'améliorer davantage les services offerts aux affiliés.

2. Récapitulation de l'activité durant les exercices de 2019 à 2022

En outre, une rétrospective sur l'activité a été présentée mettant en évidence l'évolution globale des indicateurs pour la période de 2019 à 2022.

Les PV des assemblées générales relatifs à ces années fournissent plus de détails et sont affichés sur le site : mpsc.ma

Scanné avec CamScanner

En effet, le nombre des dossiers traités, entre 2019 à 2022, est passé de 101.427 à 93.926 DH, soit une baisse de 7,4% environs. Les dépenses (part MPSC) sont passées de 5,2 Millions DH à 6,1 Millions de DH, soit une augmentation de 17% environ du fait de l'évolution croissante de la dépense moyenne par dossier.

Concernant les recettes, les cotisations sont passées de 27 Millions DH à 28,6 Millions de DH, soit une augmentation de 5,9%.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration des prestations au profit des assurés, un plan d'actions de la MPSC a été exposé. Ce plan d'actions s'articule autour des objectifs suivants:

- L'élargissement de l'offre de soins conventionnés à toutes les résidences pour atténuer certaines iniquités géographiques;
- La réduction des délais de remboursements et des prises en charge relatifs aux dossiers de soins CNOPS et traitement des prises en charge;
- Le développement des antennes existantes tout en rappelant l'ouverture imminente de l'antenne de Khouribga ;
- La caisse autonome de décès et de fin de carrière après approbation dont le dossier est déjà déposé auprès des instances de tutelle ;
- La délocalisation du cabinet dentaire actuel de Rabat et son transfert vers la gare de Rabat-Agdal, avec des standards modernes en matière d'offre de service à l'image de celui sis à la gare de Casa-Voyageurs.

3. Approbation des comptes de la MPSC des exercices : 2019, 2020, 2021 et 2022 :

Dans le cadre de l'examen des comptes relatifs aux exercices 2019 à 2022, les remarques et les recommandations de l'auditeur, ont été présentés et discutées. Ces comptes ayant été certifiés par l'auditeur, les remarques et les recommandations, y afférentes, ont porté essentiellement sur les points suivants:

- La non constitution de la provision mathématique, de la réserve technique et des placements en couverture des provisions techniques;
- Les immobilisations comptabilisées n'ayant pas fait l'objet d'un inventaire physique;
- La provision pour dépréciation des créances anciennes comptabilisées non effectuée pour la partie irrécouvrable;
- L'écart entre le Système d'Information et la comptabilité concernant les Quotes-parts comptabilisées et concernant les prestations réglées;
- Certaines créances relatives aux refacturation des charges payées par la MPSC pour le compte de l'ONCF sont à documenter;
- L'écart relatif aux dossiers de maladie « hors AMO » entre le montant de la provision pour prestation à payer reconstitué et celui comptabilisé.

Scanné avec CamScanner

Par ailleurs, le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts de la mutuelle, la Commission de Contrôle a procédé à l'examen et la vérification des comptes comptables de la MPSC des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. Les résultats des travaux de cette commission sont consignés dans le rapport communiqué au Président du Conseil d'Administration, dont lecture a été faite séance tenante par l'un des membres de la commission et qui concernent principalement :

- Distinction de cotisation entre risque maladie et risque décès (point qui sera réglé par le projet de la caisse autonome),
- Le placement en couverture des provisions techniques et l'estimation des provisions pour prestations à payer (sinistres survenus non encore déclarés),
- La constitution de la provision mathématique pour le risque décès (point qui sera réglé par le projet de la caisse autonome),
- La régularisation comptable des avances très anciennes des affiliés et non recouvrables (point réglé lors de l'AG du 23 Novembre 2023),
- La mise en place des procédures de gestion de la MPSC et leurs mises à jour (comptabilité, achat, etc.),
- Le renouvellement de la vision externe à travers la recherche de nouveaux cabinets d'audit entre périodes successives,
- La mise en place des états de rapprochements (cotisations),

L'Assemblée Générale a procédé à la discussion des observations et des recommandations relatives à la gestion comptable, financière et achats de la MPSC objet dudit rapport.

Tenant compte de ces observations, le Président a invité la MPSC, représentée par son Directeur, à poursuivre les efforts dans le sens d'améliorer les procédures de gestion. Il a insisté notamment sur l'élaboration et la mise en vigueur avant la fin de l'année 2024, des procédures de la gestion comptable et des achats.

Le Président a précisé qu'à l'issue de l'approbation de ces comptes par l'AG, le retard dans le processus d'approbation des comptes financiers de la MPSC sera rattrapé.
La commission de contrôle vérifiera par la suite, les comptes de l'exercice 2023 avant de les soumettre à l'approbation de l'AG lors du 2ème semestre 2024. Dès lors, l'approbation des comptes se déroulera annuellement pour chaque exercice écoulé.

Une récapitulation des rapports moraux des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 a été présentée à l'assistance par le Président et le Directeur de la MPSC. Les détails figurant sur les PV de ces assemblées sont publiés sur le site de la MPSC (mpsc.ma).

Le Directeur a précisé que le manuel des procédures comptables et la procédure des achats de la MPSC sont déjà élaborés et sont en cours de validation.

L'AG a pris note des observations de la commission de contrôle et de l'engagement de la MPSC à entreprendre les actions permettant d'améliorer de manière progressive et pérenne les procédures de gestion.

Après délibération et débat, l'Assemblée Générale, a approuvé à l'unanimité la gestion morale et financière des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022; ainsi que la confirmation du maintien des membres de la commission de contrôle pour vérifier les comptes de l'exercice 2023. Cette commission était déjà élue à cet effet lors de l'AG du 23 Novembre 2023.

Scanné avec CamScanner

Divers :
Par ailleurs, d'autres résolutions ont été approuvées par l'AG :
Au niveau des Statuts de la MPSC, les instances de tutelle ont demandé l'ajout d'un paragraphe sur les missions du Médecin Conseil.

Aussi, l'AG approuve à l'unanimité, l'ajout du paragraphe ci-dessous dans le statut de la MPSC :

« Article 31 : Le médecin-conseil mène, pour le compte de la MPSC et sur la demande expresse de cette dernière, des missions d'assistance technique à travers l'examen de dossiers médicaux spécifiques des assurés, la pertinence des prestations de soins administrées aux malades. Il contribue également à la maitrise des dépenses de santé par des actions de contrôle notamment des dossiers qui lui sont confiés ».

Concernant, les veuves n'ayant pas cotisé pendant certaines périodes, et qui demandent l'affiliation (immatriculation) à la CNOPS/MPSC, l'AG approuve à l'unanimité la décision de s'aligner sur la CNOPS en ce qui concerne les cotisations échues pour les veuves.

Les membres de l'AG ont été informés que suite aux remarques des autorités de tutelle, le projet de règlement de la CAFCD a subi quelques modifications ayant été approuvées par le Conseil d'Administration du 28 juin 2024 conformément à la décision de l'AG du 29 décembre 2022. Ces modifications concernent globalement les points suivants :

- Conditions d'affiliation à la CAFCD pour les affiliés MPSC ;
- Mention des dispositions abrogées relatives au DV et de l'allocation de décès MPSC) ;
- Actif et passif DV;
- Gestion de la transition ;
- Délai de prescription (5 ou 10 ans).

Par ailleurs, un aperçu a été présenté sur la nouvelle étude réalisée par le cabinet externe relatif à la viabilité et à la pérennité de la CAFCD. Il a été rappelé que cette nouvelle étude a été reprise suite aux remarques émises par les autorités de tutelle sur la première version et qui ont demandé une portée de l'étude sur une période plus longue (jusqu'en 2053), une revue des hypothèses et des scénarii de simulation et des paramètres de calcul, etc.

Le président a insisté pour instituer cette caisse avant la fin de l'année 2024.

La présentation du Directeur a été clôturée après avoir donné la parole à M. M'RAITI pour rappeler les termes et les dispositions de certaines notes de service et d'information de la CNOPS se rapportant aux délais de forclusion, aux médicaments non remboursables et à l'entente préalable.

Par ailleurs, le Président a repris la parole et a ouvert le débat sur certaines questions soulevées, notamment celles liées au projet de gestion unifiée de l'AMO par la CNSS.

Le mot du président et l'ensemble des interventions des délégués présents, s'accordent essentiellement sur la nécessité de veiller à la sauvegarde des acquis des affiliés de la MPSC.

Le président a souligné l'importance de se préparer à toutes les éventualités et a proposé de constituer un groupe de travail chargé de mener des réflexions sur ce dossier et qui soit à même de proposer des actions pour une meilleure réactivité par rapport aux évènements et décisions des autorités dans ce sens.

Scanné avec CamScanner

Le Président a salué à la fin de la séance la richesse des interventions des délégués de l'Assemblée Générale et a tenu à rappeler encore une fois que la MPSC a pour mission primordiale de répondre aux exigences des affiliés en terme de services et de prises en charge des soins. Il rappelle encore une fois que la MPSC et toutes les instances dirigeantes œuvrent pour l'amélioration de ses prestations en fonction de l'amélioration de la situation financière, tout en veillant au développement de la qualité et de la pérennité du service rendu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 13h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par :

Mutuelle de Prévoyance Sociale des Cheminots
M.P.S.C
RABAT

Le Président
du Conseil d'Administration

Signé : LAHCEN ACHIBANE

Scanné avec CamScanner